

### 1.2.6 - Les terres australes et antarctiques françaises

Les Terres australes et antarctiques françaises (Taaf) comprennent le district de terre Adélie, les îles Australes (districts de Crozet, de Kerguelen, de Saint-Paul et Amsterdam) et le district des îles Éparses (Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India). Elles présentent deux caractéristiques majeures : l'absence d'habitants et leur isolement, les trois îles australes, notamment, ne sont accessibles que par bateau. Si les cinq districts sont habités en permanence (jusqu'à 400 personnes au total), il n'y a pas d'habitants permanents et donc pas d'élus.

L'activité des Taaf s'exerce en permanence avec une dimension internationale. Le Traité de Washington régit les activités qui peuvent être conduites en Antarctique. Les activités de pêche dans les eaux australes et les Éparses sont sous supervision vigilante d'organisations régionales de protection de la faune et de la flore (CCAMLR : Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources, ACAP : Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels, CTOI : Commission des Thons de l'Océan Indien...).

Les Taaf ont historiquement une dimension scientifique très forte avec un aspect recherche très développé. Du pôle sud aux Éparses, les chercheurs bénéficient d'un gradient d'études exceptionnel. Sciences de la terre (sismologie, glaciologie...) et sciences de la vie sont présentes partout. Ces recherches sont coordonnées par l'Ipev (Institut polaire français - Paul Émile Victor) dans l'antarctique et le subantarctique. Certaines données accumulées depuis plus de 50 ans ont une valeur désormais exceptionnelle (climatologie).

Leurs positions géographiques font aussi de la terre Adélie, des îles Australes et des Éparses, des sites privilégiés pour certaines opérations d'observation. Plusieurs organismes entretiennent ainsi des installations pointues : le CNES (Centre national d'étu-

des spatiales) pour le suivi satellitaire, Météo France pour les alertes cycloniques et tsunamis, le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) pour l'application du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)...

Plus récemment est apparue une dimension économique importante liée à la pêche australe. Cette activité procure un chiffre d'affaires de l'ordre de 50 millions d'euros par an à six armements réunionnais et métropolitains, autour de la pêche à la légine, dans les ZEE de Kerguelen et Crozet et de la pêche à la langouste, autour d'Amsterdam.

Grâce à la pêche australe, La Réunion possède le premier port français à la grande pêche. Ce secteur est le deuxième pôle exportateur réunionnais après la canne. Il engendre environ 400 emplois indirects. La surveillance des ZEE des Taaf fait aussi de Port Réunion le troisième port militaire de France.

Cette pêche est exemplaire au titre du développement durable car elle est menée en synergie active entre puissance publique, monde scientifique et armateurs, au travers de la définition annuelle de totaux maximums de capture pour chaque espèce.

#### Source :

- Administration des Taaf.

#### Pour en savoir plus :

- "L'impact économique des TAAF à La Réunion : environ 200 emplois et l'essentiel de la pêche" - économie de La Réunion n° 113, 3<sup>e</sup> trimestre 2002.
- [www.taaf.fr](http://www.taaf.fr)

LOCALISATION DES TAAF

